

- le stabilisateur d'eau déplacé de Kernair au terrain de foot
- un stabilisateur d'eau mis en place à Kerlucia
- le déplacement des tuyaux d'eau au bourg, rue de Douarnenez

Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 152 131 € TTC par ETPA.

Voirie

Dans ce domaine également, des travaux de réfection ont été accomplis :

- route de Stang ar Gloanec
 - une partie du chemin entre Mescalet et Liborec
- Ces travaux ont été réalisés par Douarnenez Communauté.

Travaux à l'école



L'isolation des combles de l'école était nécessaire à cause d'une importante déperdition de chaleur. Il s'avère

que le traitement de la charpente était également à faire. Au total, le traitement effectué par l'entreprise Ligavan a coûté 7632 € et l'isolation des combles par l'entreprise Présance a coûté 15620 €

A noter également la réfection de la salle de classe des GS-CP-CE1 (peinture et lino) pour un montant de 1 027 € par les agents techniques de la commune.

Une sécurisation de l'école a été mise en place par la pose d'une sonnerie au portail et de balises plastiques le long de l'accès à l'école pour empêcher le stationnement.

Des achats

Il a été nécessaire d'acquérir une nouvelle camionnette pour le service technique pour un montant 13 800 €.

Des meubles ont également été achetés pour la bibliothèque pour un montant de 648 €.

Environnement

Subventionnés par le Conseil Départemental, deux tables, un banc et deux poubelles ont été installés à Trezmalouen et sur le sentier côtier.



Restauration de l'église

Les portes, un vitrail, la toiture, ont été réparés. Ces travaux d'un montant de 7 500€ ont été subventionnés par la région, la drac et le conseil départemental

Autres réalisations

-le ravalement de la mairie pour un montant de 1 441 €

--la maison, dans le virage, au bourg qui menaçait de s'écrouler a été sécurisée et consolidée (10 215 €)



Ecole

Visite au collège Jean-Marie Le Bris

Les enfants de la classe de Mme Morel se sont rendus au collège à Douarnenez jeudi 2 février dans le cadre de la liaison école-collège.

Les élèves ont été accueillis le matin par des professeurs du collège. Ils ont ensuite déjeuné au self. L'après-midi s'est poursuivie par une rencontre avec une classe de sixième au CDI autour d'un projet commun de lecture.





Environnement

Déplacement des zones de déchets ménagers et de déchets verts

Les travaux de la salle multi-activités située près de l'école et du terrain de foot vont commencer pendant le mois de juin. Le chantier devra être sécurisé : il faudra donc déménager la zone déchets ménagers et déchets verts.

Pour les déchets ménagers, les poubelles à roulettes actuellement en service seront remplacées par 4 conteneurs semi-enterrés.

Pour les déchets verts, l'entrée du stade de foot se fera sur cet emplacement. Il faudra donc déplacer ce point déchets. Pour cela, nous vous proposons un dispositif déjà existant sur Kerlaz : la benne à déchets « itinérante ». Ce système existe à Kerluca, Lanévry et Kerdiouzet.

Nous vous proposons donc deux autres points de ramassage (voir photos) :

- Entrée du lotissement de la baie
- Entrée lotissement Ker Anna- Loch Lae

Cette benne sera disposée pendant une semaine à chaque emplacement. Cette disposition permettra de déposer ses déchets verts près de chez soi pendant une semaine. Les autres points de collecte peuvent également recevoir les déchets verts de tout Kerlaz. Lorsque la benne est pleine, un petit appel en mairie et elle sera vidée par Douarnenez Communauté.



Entrée lotissement de la baie

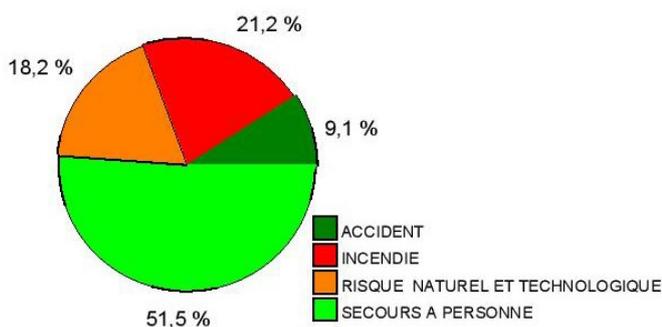


Entrée lotissement Loch Lae/Keranna



Zoom Bilan 2016 des interventions sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers ont effectué 33 interventions sur la commune de Kerlaz. Elles sont réparties de la manière suivante :



INTERVENTIONS PAR FAMILLE SINISTRE	Nb inter	Mobilisation OPS (hommes x heures)
ACCIDENT	3	30
INCENDIE	7	42
RISQUE NATUREL ET TECHNOLOGIQUE	6	15
SECOURS A PERSONNE	17	68
TRAITEMENT AUTRE	0	
Somme :	33	155

Le délai moyen d'intervention est de 17min et 31s.

Sur l'ensemble du département, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère a réalisé 41 483 interventions, soit une intervention toutes les 12min et 42s.

Bienvenue dans mon jardin - samedi 10 et dimanche 11 juin 2017

Un beau jardin sans pesticides, c'est possible !

Tous les deux ans, en Bretagne, des acteurs du tourisme et de l'environnement se mobilisent et accompagnent des jardiniers amateurs dans l'ouverture de leur jardin pour :

- Sensibiliser aux problèmes posés par les pesticides sur la santé, la biodiversité et l'environnement.
- Faire découvrir des méthodes de jardinage au naturel... et ses résultats !
- Favoriser la rencontre entre jardiniers ...ou entre voisins !

Vous êtes sensibles à l'environnement et vous jardinez sans pesticides ni engrais chimiques ? Vous aimez partager vos expériences ? Alors, ouvrez votre jardin le week-end des 10 et 11 juin prochains !

Inscriptions avant le 31 mars 2017.

Bienvenue dans mon Jardin
10 et 11 juin 2017

Vous jardinez au naturel ?

Ouvrez les portes de votre jardin,
les 10 et 11 juin 2017 !

Plus d'informations et fiche d'inscription sur :
www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org

>> Charly Rio - Maison de la Bio 29
Ecopôle - 29 460 Daoulas
02 98 25 80 33 / mab29.rio@agrobio-bretagne.org

Inscription avant le 31 mars 2017 !

Plus d'informations inscriptions sur www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 26 janvier 2017

Délibération 2017-1 : Autorisation de demande de subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de la réalisation de travaux à l'école de Kerlaz

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), a été modifiée par l'article 32 de la loi n°2011-900 de finances rectificatives pour 2011.

En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

Sont éligibles à cette dotation, les communes remplissant les conditions suivantes : « celles dont la population n'excède pas 2000 habitants dans les départements de métropole et 3500 habitants dans les départements d'outre-mer ».

La commune souhaite entreprendre des travaux d'isolation à l'école communale de Kerlaz afin d'en réduire les frais de fonctionnement.

Ils se décomposent de la manière suivante :

- La pose d'une ventilation : 37 063,27 € TTC (soit 30 886,06 € HT)
- Le remplacement de fenêtres : 20 659,01 € TTC (soit 17 215,84 € HT)

Plan de financement - Travaux isolation de l'école	
DETR (30%)	14 430,57
FSIL (30%)	14 430,57
Réserve Parlementaire (20%)	9620,38
Auto-financement (20%)	9620,38
Total HT	48101,9
Total TTC	57 722,28

Vote : Unanimité

Délibération 2017-2 : Autorisation de demande de subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Dans une circulaire parue le 15 janvier 2016, le Premier Ministre a annoncé les modalités de mise en œuvre du « Fonds de soutien à l'investissement public local ». Concrètement, ce fonds vise à : « obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi ».

L'école communale de Kerlaz est dépensière en termes d'énergie. Afin de réduire les frais de fonctionnement, des travaux d'isolation vont être entrepris.

Ils se décomposent de la manière suivante :

- La pose d'une ventilation : 37 063.27 € TTC (soit 30 886.06 € HT)
- Le remplacement de fenêtres : 20 659.01 € TTC (soit 17 215.84 € HT)

Plan de financement - Travaux isolation de l'école	
DETR (30%)	14 430,57
FSIL (30%)	14 430,57
Réserve Parlementaire (20%)	9620,38
Auto-financement (20%)	9620,38
Total HT	48101,9
Total TTC	57 722,28

Vote : Unanimité

Délibération 2017-3 : Autorisation de demande de la réserve parlementaire en vue de la réalisation de travaux à l'école de Kerlaz

L'école communale de Kerlaz est dépensière en termes d'énergie. Afin de réduire les frais de fonctionnement, des travaux d'isolation vont être entrepris.

Ils se décomposent de la manière suivante :

- La pose d'une ventilation : 37 063.27 € TTC (soit 30 886.06 € HT)
- Le remplacement de fenêtres : 20 659.01 € TTC (soit 17 215.84 € HT)

Plan de financement - Travaux isolation de l'école	
DETR (30%)	14 430,57
FSIL (30%)	14 430,57
Réserve Parlementaire (20%)	9620,38
Auto-financement (20%)	9620,38
Total HT	48101,9
Total TTC	57 722,28

Vote : Unanimité



Vie locale Association des parents d'élèves

Couscous du 10 février



Une réussite pour la soirée couscous ! 250 parts de couscous ont été distribuées durant la soirée, L'opération sera très probablement reconduite l'année prochaine.

Marché aux plants

Le marché aux plants aura lieu le dimanche 2 avril à l'école. De 10h à 17h, fleurs, plantes

aromatiques et plants, seront proposés à la vente.



IME de Kerlaz

Troc et puces du 9 avril 2017

Les jeunes de l'IME de Kerlaz organisent un troc et puces le 9 avril

de 9h à 18h à la salle polyvalente de l'IME. Entrée : 1 €

Commémoration

La cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie se déroulera à Kerlaz le dimanche 19 mars à 11h au monument aux morts.

Venez nombreux, enfants et adultes à cette cérémonie qui a lieu à Kerlaz tous les trois ans.



Histoire et patrimoine

Des loups dans le bois du Névet



Loup dans la forêt de Louis Léon Nicolas Verreaux - 19è s

Pourquoi un des vitraux de l'église Saint-Germain évoque-t-il Saint-Hervé tenant un loup en laisse ? La proximité d'un grand bois comme celui du Névet avec plus de 200 hectares n'est pas étrangère à cette évocation.

On retrouve d'ailleurs cette présence du loup dans les environs depuis très longtemps.

A Locronan, un des médaillons de la chaire de l'église montre Saint-Ronan qui commande au loup de lui rendre la brebis. C'est quasiment le premier miracle de Saint-Ronan, et par la suite beaucoup de malades et d'infirmités vont venir jusqu'à Locronan dans l'espoir de bénéficier des pouvoirs de l'ermite doué de dons.

Sous Henri IV, vers 1600, le chanoine Moreau relate dans ses écrits les épisodes dramatiques de la guerre de la ligue, les tueries de la Fontenelle et constate avec effroi la présence des loups et les méfaits de ces animaux féroces dans une campagne dévastée.

A Plogonnec, en 1794, la mairie est sollicitée par une démarche particulière, celle des « administrateurs du canton de Locronan et de Plogonnec, qui ont donné avis des ravages que les loups exercent dans les campagnes, et du dommage qui en résulte pour les agriculteurs ». Ce témoignage est encore une fois la preuve de la présence des loups dans les environs.

1863 : le baron Halna du Fretay, du vieux Chatel, grand spécialiste de la chasse aux loups et aux

sangliers, tue en cette fin d'année un loup près de la gare de Quémeneven. Il possède une meute de 35 chiens et 344 trophées de loup à son actif. C'est dire s'il y a encore des loups à cette époque !

D'ailleurs en Bretagne, la dernière prime versée pour l'abattage d'un loup a été faite en 1898. Un ultime noyau de loups s'étant maintenu au centre de la Bretagne, aux confins des 3 départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Les différents chantiers ouverts pour permettre la construction de voies ferrées ont fait fuir les loups, et l'apparition du train dans les monts d'Arrée coïncide ainsi avec la disparition du loup. Le symbole du progrès, chasse le symbole de la sauvagerie.

Les bois, comme celui du Névet, constituent pour les loups un refuge, ce n'est pas un lieu d'alimentation, et leur disparition est liée aussi à la destruction des friches et des landes.

Les attaques sur le bétail étaient courantes, et au 18e siècle, des pertes importantes sur les cheptels de brebis ont été enregistrées. Mais malgré les 300 loups encore présents en Bretagne, au début du 19e siècle, et malgré la férocité de l'animal, peu d'attaques sur les hommes, les femmes et les enfants ont été déclarées. Seule, la presse et l'imagerie populaire ont perpétué ces images de tuerie.

Mais, si depuis toujours on a essayé d'éloigner les loups, de les chasser au besoin, on a également invoqué Saint-Hervé, l'ermite aveugle.

La légende raconte que le chien qui guidait Saint-Hervé, aveugle, fut mangé par un loup. Le saint contraignit alors le loup à remplacer son chien, et c'est pourquoi le saint est représenté tenant un loup en laisse. Il est donc invoqué par toutes les populations voisines des bois et des forêts, pour être protégées, ainsi que leurs troupeaux, des méfaits du loup.

Crédit texte : Bernard Roudaut



Interview

Nicolas Clément. Boulanger.

« Quel est votre projet professionnel ? »

Je suis de cette génération qui ne conçoit pas sa vie autour d'un seul projet, mais autour de plusieurs. J'ai exercé le métier de traducteur pendant des années avant de tomber dans le pétrin de la boulangerie. Ce que je souhaite à terme, c'est allier le travail physique de la boulange et le travail intellectuel de la traduction, que je ne veux pas abandonner.

Où avez-vous appris votre métier ?

J'ai appris la boulange à Bannalec, dans une ferme collective qui promeut la transmission de savoir-faire. Cette ferme possède un fournil qui a cette double fonction de faire vivre le collectif et d'apprendre la boulange aux gens de passage. C'est ainsi que j'ai commencé, comme bénévole désireux d'apprendre. Et je me suis pris de passion de mélanger de l'eau à de la farine. J'ai appris auprès d'un boulanger de métier qui travaillait dans ce collectif, et après quelques mois de pratique, je savais faire du pain.

Souhaitez-vous vous installer à Kerlaz ?

Je ne veux pas mettre la charrue avant les bœufs, mais effectivement, cela fait partie de mes envies. D'abord parce que Kerlaz est idéalement situé pour moi : proche de la mer, proche de ma maison à

Quéménéven. Ensuite, Kerlaz n'a plus de boulangerie depuis des années, et c'est dommageable pour un bourg car la boulangerie est vecteur de lien social et le pain est un aliment de base.

Quelle est votre manière de travailler ?

Je fabrique du pain au levain naturel cuit au feu de bois. J'essaie de varier au maximum les farines et les goûts.

Je prends un soin particulier à choisir mes ingrédients, tous biologiques, locaux et non industriels dans la mesure du possible : les farines sont préparées par un paysan meunier de Poullan, le lait vient de Saint-Yvi, etc. Tout est fait à la main, même le pétrissage.

Où et quand peut-on vous trouver ?

Je tiendrai un stand toute l'année à Kerlaz, à partir du 3 mars, sur le parking en bas de la mairie le mardi de 16h à 18h, et le vendredi de 16h à 19h.

Je fais également partie d'un regroupement de producteurs bio et locaux; nous avons ouvert un magasin à Quimper en septembre dernier, dans le quartier de Locmaria, « La Ferme de Locmaria ». C'est ouvert le mardi, mercredi et vendredi entre 15h30 et 19h30, et le samedi de 9h à 13h. »

Crédit photo : Le Télégramme

Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication :
Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Arnaud Metzger, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Jean-Jacques Gourtay, Jérôme Nourry, Le Télégramme, Claude Morel.

Impression : Mairie de Kerlaz



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Gym tonique - Salle communale	Les jeudis - 19h30
Foyer des jeunes - Salle communale	Les vendredis - 17h-19h
Stand boulangerie - place de la mairie	Tous les mardis -16H-18h et les vendredis-16h-19h
Marché mensuel - place de la mairie	Le 4^e vendredi de chaque mois de 16h30 à 18h
Marché aux plants de l'APE - école	Dimanche 2 avril - 10h-17h